



Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du CCAS du 29 mai 2024

Convocations adressées le 23/05/2024.

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du CA du 12 avril 2024
3. Acceptation des dons
4. Questions diverses

Présents : Danielle CHARPENTIER – Eric DA CUNHA - Nicole ENGEL – Pascale PEREIRA -
Brigitte RICCI - Guylaine TROUVÉ-VALLÉE - Jennifer VERNEAU

Excusés : Dominique CHRÉTIEN

Christian HAZOTTE -procuration donnée à Nicole ENGEL

Martine LACRESSE

David LOMBARD – procuration donnée à Danielle CHARPENTIER

A été nommée secrétaire : Amandine LAMOTTE, directrice du CCAS

Monsieur DA CUNHA, Président du CCAS, déclare la séance du Conseil d'Administration ouverte à 15h30. Le quorum est atteint.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques quant à l'ordre du jour du conseil d'administration.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 avril 2024

M. le Président procède au vote. Le procès-verbal du CA du 12 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

Point 3 : Acceptation de dons

M. le Président souligne que ce point à l'ordre du jour concerne le loto des aînés.

Il note que beaucoup de demandes de lots ont été faites. Novacarb Humens a fait un don de 500€ au CCAS et ils sont remerciés par les administrateurs.

De plus, la délibération prévoit l'autorisation qu'une association porte la caisse de recettes. Il s'agit de *Laneuv'ville Solidaire*. Une régie temporaire est trop contraignante pour le CCAS. Mme VERNEAU appuie le propos en précisant qu'il aurait fallu distribuer un coupon à chaque vente.

Une personne de l'association gèrera la caisse. L'association comptera les bénéfices de la manifestation et en fera don au CCAS. Cette personne est le président de l'association, Gilles PARISSÉ.

M. le Président demande s'il y a des commentaires. Il propose de procéder au vote et d'échanger ensuite sur l'organisation du loto.

L'adoption des dons est approuvée à l'unanimité.

Mme LAMOTTE précise que le nombre d'inscrits est de 120 personnes. Mme VERNEAU souligne que c'est l'attrait des lots.

Le CCAS a reçu 45€ de bons d'achat de Colruyt ; 150 € de GEDIMAT ; une pizza, un lambrusco et trois tiramisus de la part de Pizzetto. L'institut Esthetica a offert un coffret beauté.

Le fleuriste Fleurilège a donné également un bon d'achat. Un menu pour 2 personnes a été offert par le restaurant *Au Petit Gourmet*. BOULANGER a proposé des réductions au CCAS permettant l'achat d'un autocuiseur Ninja, une montre connectée, une tablette et une télévision.

Le gros lot est un vélo électrique. Mme VERNEAU poursuit en précisant qu'il y a également trois bons d'achats.

M. le Président souligne qu'offrir un carton à chaque Laneuvevillois n'empêchera pas de réaliser l'objectif final, qui est de ne pas avoir de pertes pour cette manifestation.

Mme LAMOTTE précise qu'il y aura 5 parties. Mme VERNEAU indique que l'importance des lots a été répartie dans chaque partie. Une buvette avec petite restauration sera proposée. La réservation préalable permettra de préparer un placement de table qui pourra être réajusté au besoin. Quelques tables seront disponibles pour les personnes sans réservation. Mme VERNEAU dit vouloir limiter le nombre de cartons vendus. M. le Président ne souhaite pas qu'il n'y ait plus de cartons à vendre. Mme VERNEAU précise que le CCAS a acheté 2000 cartons.

M. le Président explique qu'il faut limiter à 9 cartons par personne jusqu'à l'ouverture du loto. En calculant, s'il y a 200 personnes, cela correspond à 1800 cartons. Cela sera suffisant. Les gens pourront aller en acheter ensuite.

Mme TROUVE-VALLÉE souligne qu'il y a des personnes « spécialistes » du loto et qui viennent de loin.

Mme VERNEAU précise que la validation des cartons se fera avec un tampon.

Mme RICCI demande s'il y aura des jetons. Mme VERNEAU répond que l'association ESL prête le matériel nécessaire au jeu. Mme LAMOTTE précise que l'amicale du personnel mettra à disposition les jetons ainsi que les tickets boissons et restauration.

M. le Président propose de passer au point suivant.

Point 4 : Questions diverses

Mme RICCI demande un retour sur le voyage des aînés qui vient d'avoir lieu.

Mme VERNEAU répond que le groupe a eu énormément de chance pour le temps parce que toute la semaine, il a plu à Morzine. Comme les excursions sont en dehors de Morzine, cela a permis d'éviter la pluie.

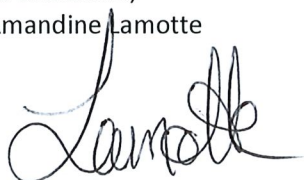
22 nouvelles personnes ont intégré le voyage. Le groupe a pris quelques jours pour bien se connaître. Les excursions ont été appréciées.

Mme VERNEAU indique qu'il y a eu 6 annulations. L'année prochaine, il faudra inviter les participants à prendre une assurance personnelle malgré l'assurance voyage contractée par le CCAS.

M. le Président précise que l'année prochaine le mode de sélection des participants sera évoqué pour être modifié.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance du conseil d'administration levée à 15h49.

La secrétaire,
Amandine Lamotte



Le Président,
Eric Da Cunha

